



Activités de suivi menées par le Bureau au titre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail: liberté d'association et négociation collective, travail forcé ou obligatoire, discrimination

1. La présente note vise à informer les délégués à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, juin 2004) des activités menées en application des plans d'action approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2000 sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective¹, en novembre 2001 sur le travail forcé ou obligatoire², ainsi qu'en mars 2003 sur la discrimination³. Le plan d'action sur l'abolition du travail des enfants⁴ approuvé par le Conseil d'administration en mars 2003 s'inscrit essentiellement dans le cadre des orientations les plus récentes relatives au Programme focal sur le travail des enfants (IPEC).
2. La présente note actualise le *Compte rendu provisoire* n° 2 de la session de la Conférence de l'an dernier. Il ne mentionne pas les nombreuses activités (réunions, publications, services consultatifs, projets en cours, etc.) qui complètent les plans d'action et sont gérées par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) ou d'autres unités du siège ou des structures extérieures qui ont des compétences en matière de liberté d'association et de négociation collective ou de travail forcé ou obligatoire. Ces activités sont normalement mentionnées dans les rapports d'exécution du programme du Bureau qui sont régulièrement soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration⁵.

A. Liberté d'association et négociation collective

3. Le rapport global intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale* qui sera soumis à la session de la Conférence internationale du Travail de cette année donne une image

¹ Document GB.279/TC/3.

² Document GB.282/TC/5.

³ Document GB.288/TC/4.

⁴ Document GB.286/TC/2.

⁵ Pour le dernier rapport, voir le document GB.289/PFA/10.

complète des activités menées depuis l'adoption du programme d'action à la session de novembre 2000 du Conseil d'administration, et actualise de ce fait les informations données à la session de la Conférence de l'an dernier ⁶.

B. Travail forcé ou obligatoire

4. Le Programme d'action spécial visant à combattre le travail forcé (SAP-FL) a été étendu à certains pays prioritaires d'Europe, d'Amérique latine et d'Asie. Quatre projets importants de coopération technique concernant la lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains ont été lancés pendant cette période. Les travaux de recherche et de sensibilisation sur la lutte contre le travail forcé se sont accélérés. D'étroites relations de travail se sont nouées avec d'autres institutions internationales, notamment dans le domaine de la traite (surtout avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (Groupe de travail sur la traite des êtres humains) et le Conseil de l'Europe), et avec la Banque mondiale dans le domaine du travail en servitude. Le SAP-FL a continué à jouer son rôle de coordinateur conjoint du Groupe de contact des organisations intergouvernementales sur la traite des êtres humains et les passages clandestins de migrants. Il a également pris la direction d'un groupe de travail interne sur la traite des êtres humains qui vise à renforcer la coordination, la collaboration et l'échange d'informations entre les différentes unités du BIT qui travaillent sur ce sujet.

Recherche appliquée et sa diffusion

Utilisation abusive des traditions culturelles

5. *Niger*: A la suite d'une étude approfondie sur le travail forcé et l'esclavage au Niger, le SAP-FL a soutenu un programme de sensibilisation avec l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN). Un premier atelier régional auquel ont participé un groupe de chefs et des conseillers des zones voisines s'est tenu en décembre 2003 dans la région de Tahoua. Il y aura deux autres ateliers régionaux et un atelier national dans les deux mois à venir. On se prépare à lancer une campagne radiophonique au moyen de stations radio communautaires.
6. *Afrique de l'Ouest*: Les études sur le travail forcé au Burkina Faso, en Guinée et au Mali ont été menées à bien, et validées par les ateliers tripartites qui se sont déroulés dans les pays en question. Des projets de plans d'action ont été mis au point pour examen par les mandants et les donateurs. Un nouveau programme de lutte contre la traite des êtres humains au Ghana, au Nigéria et au Sénégal prévoit une étude sur les facteurs culturels qui sont à l'origine de la traite et du travail forcé.

La traite et le travail forcé auquel elle donne lieu

7. *Europe orientale et occidentale*: Un programme de recherche portant sur dix pays d'Europe orientale et occidentale a donné des résultats très intéressants qui permettent d'en savoir plus sur les différentes formes de coercition et d'escroquerie dont sont victimes les travailleurs migrants irréguliers à travers tout le cycle de la traite, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de transit et dans les pays de destination. Ces résultats

⁶ BIT: *Compte rendu provisoire n° 2, Compte rendu des travaux*, vol. I, Conférence internationale du Travail, 91^e session, Genève, 2003.

permettent de tirer des conclusions plus systématiques sur le profil des victimes, les secteurs d'activité économique, et les formes d'exploitation et de coercition. Les entretiens menés avec plus de 1 200 travailleurs migrants ont confirmé l'importance de la traite en vue de l'exploitation par le travail, en plus du fait déjà bien établi de la traite en vue de l'exploitation sexuelle. Alors que les femmes qui sont victimes de la traite en vue de l'exploitation sexuelle ont généralement été piégées par des proches (amis, voisins ou famille) ou des réseaux criminels, les personnes qui sont victimes de la traite en vue d'une exploitation par le travail le sont généralement du fait de toute une série de pratiques semi-légales de recrutement et d'emploi qui sont très difficiles à détecter.

8. En Fédération de Russie, une étude importante sur les nouvelles formes de travail forcé a été lancée en mars 2004. Une autre étude s'est intéressée à la vie difficile des travailleurs migrants tadjiks dans l'industrie du bâtiment moscovite.
9. *Amérique du Nord*: Des travaux de recherche préliminaires portant principalement sur la traite en vue de l'exploitation par le travail et de l'exploitation sexuelle de personnes venant d'Amérique latine ou d'Asie et sur les meilleures pratiques ayant un lien avec la loi de 2000 sur la protection des victimes de la traite et de la violence des Etats-Unis ont été menés dans ce pays.

Le travail en servitude

10. *Asie du Sud*: Des évaluations rapides des pratiques de travail en servitude et autres pratiques semblables dans dix secteurs d'activité économique du Pakistan ont été terminées, publiées et diffusées, avec la collaboration du ministère du Travail, à un séminaire national qui s'est tenu en janvier 2004. Ces études ont apporté un éclairage nouveau sur les différentes formes de travail qui sont pratiquées dans ce pays, et ont permis de concevoir des mesures concrètes dans le cadre de la politique nationale et du Plan d'action gouvernemental d'abolition du travail en servitude. Le Bureau fédéral des statistiques du Pakistan a réalisé, avec le soutien de l'OIT, une enquête par sondage sur le travail en servitude dans l'agriculture et les briqueteries. En Inde et au Népal, des études sur le travail en servitude vu sous l'angle de la question du genre et sur les perspectives des employeurs en ce qui concerne le travail en servitude ont été menées à bien.

Servitude pour dettes et travail en servitude

11. *Amérique latine*: L'OIT a aidé (ou aide actuellement) les gouvernements et partenaires sociaux de la Bolivie, du Guatemala, du Paraguay et du Pérou à enrichir leurs connaissances sur le travail forcé par des enquêtes sur le terrain. Les premiers résultats indiquent l'existence de pratiques semblables à celles qui existent au Brésil, et surtout de la servitude pour dettes dans les régions rurales éloignées. D'autres formes de travail forcé, propres à chaque pays, ont aussi été détectées. Au Brésil, un projet soutenu par l'OIT a collaboré avec des partenaires sociaux pour créer un système de données fiable permettant de rassembler les informations sur les cas de travail forcé fournies par les ministères, les organismes et d'autres groupes. Des travaux de recherche ont aussi été réalisés sur les formes et l'ampleur du travail forcé, l'accent étant mis sur les activités d'abattage d'arbres illégaux en Amazonie. Le but de ces travaux est de fournir des informations pour le plan d'action du Président Lula visant à combattre le travail forcé qui a été adopté en mars 2003 dans le but d'éradiquer ce problème d'ici à la fin de 2006.

Sensibilisation au travail forcé

12. *Asie orientale*: En Chine, un voyage d'étude sur le thème du travail forcé a été organisé en Allemagne, en France, en Hongrie et dans la Fédération de Russie à l'intention de quelques

hauts fonctionnaires chinois travaillant dans les principales institutions qui sont appelées à participer à la réforme de la législation et de la politique, y compris la réforme du système chinois de rééducation par le travail. Ce voyage d'étude préparait le terrain à des activités de suivi, dont un atelier interministériel sur le travail forcé qui s'est tenu à Beijing en janvier 2004.

13. En Mongolie, il y a eu en juin 2003 un cours sur les normes fondamentales du travail, qui a été suivi d'une étude nationale sur les aspects juridiques et pratiques du travail forcé qui a permis d'identifier des formes nouvelles de travail forcé, ainsi que certains problèmes majeurs qui remontent à l'époque socialiste. Depuis lors, des organisations d'employeurs ont proposé des activités spécifiques pour éradiquer le travail forcé.
14. Au Viet Nam, une série de consultations a préparé la voie à l'atelier interministériel sur le travail forcé de février 2004. On s'est mis d'accord sur la création d'un groupe de travail interministériel tripartite sur le travail forcé, ainsi que sur les sujets à aborder dans une étude globale.
15. En septembre 2003, il y a eu en Asie orientale deux réunions importantes auxquelles a participé le SAP-FL, qui a attiré l'attention des participants sur la question du travail forcé que soulève la traite des êtres humains. Il s'agit de la Réunion du groupe d'experts sur la lutte contre la traite internationale d'êtres humains et la sensibilisation du public, qui a été organisée à Séoul, en République de Corée, sous le patronage des ministères de la Justice et de l'Égalité entre hommes et femmes, et du Colloque de l'OIT sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'est déroulé à Tokyo, au Japon.

Services consultatifs

16. *Madagascar*: Une étude approfondie sur le cadre juridique et politique et sur les différentes manifestations du travail forcé dans le pays a été achevée. Elle sera discutée et validée bientôt par un atelier tripartite.
17. *Allemagne*: L'Allemagne a demandé récemment à l'OIT d'apporter des éclaircissements sur le concept de travail forcé afin de l'aider à mettre en application l'article 3 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme). Le SAP-FL a répondu à cette demande en mettant au point un projet de directives législatives afin d'aider les gouvernements à ratifier et appliquer ce protocole. Un soutien a aussi été apporté à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) et au syndicat allemand IG BAU pour les aider à élaborer une charte des droits de l'homme pour les travailleurs migrants de l'agriculture qui réclame une meilleure protection des travailleurs migrants contre toute exploitation par les passeurs et trafiquants de main-d'œuvre. Un atelier qui avait pour objectif d'élaborer cette charte et de discuter d'un plan d'action s'est tenu en juin 2003.

Programmes et projets

Recrutement forcé, servitude pour dettes et travail en servitude

18. *Brésil*: Le projet de l'OIT continue à prêter attention aux membres du Groupe exécutif pour l'abolition du travail forcé (GERTRAF) et d'autres partenaires clés, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, tant au niveau fédéral qu'à celui des Etats et qu'à celui des collectivités locales. Ce projet propose une formation et d'autres formes d'appui aux unités

d'inspection mobiles et aux organismes chargés de faire respecter la loi et contribue à améliorer la coordination entre les divers organes qui participent à la lutte contre le travail forcé. Une campagne nationale d'information a été lancée en octobre 2003, avec la collaboration active des médias. Depuis le début de 2002, plus de 4 000 travailleurs ont été libérés par les équipes d'inspection gouvernementales.

- 19. Asie du Sud:** Au milieu de 2003, le Programme d'action spécial visant à combattre le travail forcé (SAP-FL) est devenu partenaire du projet sous-régional lancé par le Programme Finance et Solidarité au Bangladesh, en Inde (Andhra Pradesh), au Népal et au Pakistan. Par ailleurs, il a poursuivi les activités du projet mené conjointement avec ce programme dans l'Etat de Tamil Nadu (Inde). Jusqu'ici, le projet a porté surtout sur la prévention du travail en servitude par la fourniture d'une gamme de services financiers et non financiers. Dans sa nouvelle phase, il élargira le champ de ses activités. Il s'efforce de mettre au point un ensemble cohérent d'interventions, à la fois pour réduire la vulnérabilité des familles qui risquent de se retrouver dans la servitude et pour réinsérer celles qui en ont été soustraites. Ces interventions peuvent être reproduites plus largement par les partenaires nationaux. Un accent accru est mis sur le renforcement du cadre institutionnel, notamment en ce qui concerne le rôle des comités de vigilance de district et celui des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail en servitude. En outre, le projet a des liens stratégiques avec les gouvernements et les partenaires sociaux de la sous-région.
- 20. Pakistan:** Le SAP-FL a maintenu son appui à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action nationaux pour l'abolition du travail en servitude et la réinsertion des travailleurs libérés. En outre, le ministère du Travail a accueilli une table ronde interministérielle visant à faire participer davantage les principales institutions gouvernementales à la lutte menée contre le travail en servitude; un séminaire national a été organisé en janvier 2004 pour diffuser les conclusions des évaluations rapides, telles qu'elles avaient été approuvées par le Forum de recherche sur le travail en servitude; à la fin de 2003, un conseiller pour le travail en servitude a été nommé, avec pour mission de collaborer avec le ministère du Travail et de gérer les activités financées par l'OIT en ce domaine; enfin, le Comité national pour l'abolition du travail en servitude et la réinsertion des travailleurs libérés a tenu sa première réunion en janvier 2004. Une manifestation en faveur de la sensibilisation et du renforcement du consensus a été organisée par l'association des propriétaires de fours à brique du Pakistan, avec pour résultat l'adoption de recommandations au sujet des activités de suivi. Sous les auspices du projet sous-régional, la collaboration s'est poursuivie avec le Programme de soutien rural national de la province du Sindh, notamment en ce qui concerne l'assistance aux familles libérées du travail en servitude qui vivent dans des camps autour d'Hyderabad.
- 21. Népal:** La mise en œuvre du projet conjoint DECLARATION/IPEC sur l'élimination durable du système *kamaiya* de travail en servitude s'est poursuivie. Le projet collabore avec le ministère de la Réforme agraire et de la Gestion du sol et d'autres partenaires en vue de fournir un ensemble intégré de mesures de soutien visant à libérer les *kamaiyas* qui vivent dans cinq districts du Népal occidental. Il comprend différents éléments: appui à la création de revenus par la formation au crédit et aux compétences; organisation de groupes dans les zones de réinstallation; développement des petites infrastructures; soutien à la syndicalisation des travailleurs agricoles et organisation de campagnes en faveur du salaire minimum et des autres normes du travail; sensibilisation aux droits du travail; éducation des enfants d'âge scolaire; fourniture d'une microassurance maladie. A ce jour, environ 650 hommes et femmes ont bénéficié d'une formation aux compétences, plus de 6 000 enfants ont été inscrits dans des établissements scolaires et 2 800 bénéficient d'une instruction extrascolaire. Quelque 70 pour cent des travailleurs agricoles des districts visés par le projet perçoivent au moins le salaire minimum.

Traite interne ou internationale débouchant
sur le travail forcé

- 22.** *Asie du Sud-Est:* A la suite de la consultation régionale pour les organisations de travailleurs domestiques qui s'est tenue en février 2003, un projet de coopération technique vient d'être lancé, qui s'intitule «Mobiliser l'action pour la protection des travailleurs domestiques contre le travail forcé et la traite en Asie du Sud-Est». Ce projet concerne l'Indonésie et les Philippines en tant que pays d'origine, et Hong-kong, Chine, et la Malaisie en tant que pays de transit et/ou de destination, dans le cadre d'un programme d'action intégré. Les recherches préparatoires initiales ont été menées.
- 23.** *Asie centrale:* Un nouveau projet de coopération technique visant à lutter contre la traite des êtres humains et le travail forcé qui en résulte en Asie centrale et dans la Fédération de Russie a été entrepris récemment. Ce projet porte sur l'exploitation des travailleurs migrants (essentiellement des Tadjiks et des Ouzbeks) dans différents secteurs de l'économie russe, notamment celui du bâtiment. Ce projet comprend les éléments suivants: sensibilisation; réforme juridique et institutionnelle; renforcement des capacités; réalisation de projets types en vue de la prévention et de la réinsertion.
- 24.** *Europe du Sud-Est et de l'Ouest:* Se fondant sur son expérience européenne, le SAP-FL a élaboré des outils de formation visant à accroître les moyens dont disposent les autorités chargées de faire respecter la loi pour détecter et sanctionner les pratiques de recrutement abusives et la traite. Deux modules – un pour les responsables de l'application de la loi, l'autre pour les formateurs – font actuellement l'objet de tests. Les principaux groupes visés sont les officiers de police et les inspecteurs du travail qui assurent le contrôle des agences de recrutement privées et participent aux programmes de lutte contre la traite. Par ailleurs, la formation assurée vise à inciter les agences de recrutement privées à s'autoréglementer. Des activités additionnelles visent à renforcer la coopération entre les autorités chargées de faire respecter la loi et les institutions du marché du travail des Etats membres de l'Union européenne, des pays candidats et des pays tiers.
- 25.** *Afrique de l'Ouest:* Un nouveau projet de coopération technique est en cours, avec pour objet de lutter contre la traite au Ghana, au Nigéria et au Sénégal, l'Italie étant le pays de destination. Ce projet vise plusieurs objectifs: améliorer les connaissances dont on dispose (car, si l'on en sait beaucoup sur la traite des enfants, on n'en sait que peu sur la traite des adultes pratiquée dans la région à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre); intégrer les préoccupations liées au travail forcé et à la traite dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les autres cadres stratégiques; mettre en œuvre des programmes pilotes de prévention, de protection et de réinsertion auxquels participent les principales parties prenantes.

C. Discrimination

Emploi et profession

- 26.** En juin 2003, le rapport global intitulé *L'heure de l'égalité au travail* a été discuté à la Conférence, où nombre de délégués ont exprimé les préoccupations que leur inspire la progression de la discrimination raciale et ethnique résultant de l'intensification des migrations transfrontières, de la redéfinition des frontières nationales en Europe orientale et centrale (qui a fait apparaître au grand jour les questions relatives aux minorités nationales) et la persistance des inégalités sociales et économiques dans les pays multiethniques ou multiraciaux. Des préoccupations ont été également exprimées au sujet du maintien des inégalités de rémunération entre hommes et femmes à travers le monde,

qui ne s'expliquent qu'en partie par les différences d'éducation ou d'expérience professionnelle. Nombre d'orateurs ont souligné les liens existant entre la discrimination au travail et la pauvreté et le fait que les stratégies de lutte contre la pauvreté ne tiennent pas compte de ces liens.

27. Entre mai et décembre 2003, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration, agissant en coopération avec le Département de la communication (DCOMM) et de nombreux bureaux régionaux et sous-régionaux, a mené des campagnes multimédias et organisé des tables rondes et des séminaires pour diffuser les principaux messages et conclusions de *L'heure de l'égalité au travail*. Dans différents pays, dont le Brésil et les Philippines, des compendiums nationaux, axés sur la situation nationale et complétant les informations contenues dans le rapport global, ont été discutés avec le gouvernement et les partenaires sociaux, entraînant un suivi immédiat dans le cas du Brésil (voir paragraphe 29).
28. En novembre 2003, la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration a adopté un plan d'action quadriennal concernant l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession⁷. Ce plan d'action vise à aider les mandants à élaborer leur propre politique et leur propre stratégie de lutte contre la discrimination dans le monde du travail. Il met l'accent sur deux grands thèmes: la discrimination raciale et ethnique au travail et le développement, en apportant une attention particulière aux aspects liés à l'égalité entre les sexes; l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale entre femmes et hommes et entre travailleurs appartenant au groupe majoritaire et travailleurs appartenant aux minorités raciales et ethniques. Le plan d'action assure la promotion des stratégies suivantes: renforcement des moyens dont disposent les gouvernements et les partenaires sociaux pour comprendre les causes et la dynamique de la discrimination; nécessité de s'y attaquer et manières de l'éliminer; création et diffusion de connaissances sur les politiques et stratégies efficaces et sur celles qui ne le sont pas, y compris les raisons de ces échecs; encouragement au dialogue et à la consultation sur certains thèmes – comme la discrimination raciale et ethnique et l'égalité de rémunération – entre les mandants de l'OIT, aux niveaux national et mondial, et entre les membres des groupes qui souffrent de discrimination. Le plan d'action comprend un groupe de travail mondial sur l'élimination de la discrimination, qui sera créé au sein du Bureau, avec pour mission d'améliorer les communications et de renforcer la coordination et les synergies entre les activités présentes et futures en ce domaine. Alors que ce plan d'action ne dispose pas encore des crédits voulus, certaines activités – essentiellement des séminaires – ont été entreprises grâce à des montants limités de crédit du budget ordinaire et aux fonds fournis par les donateurs initiaux.

S'attaquer à la discrimination raciale et ethnique

29. Au Brésil, dans le cadre de la préparation du compendium national du rapport global, le BIT a mené une étude visant à évaluer l'efficacité et l'impact de plusieurs centres régionaux (*núcleos*) qui composent le programme du ministère du Travail visant à lutter contre les discriminations – notamment celles fondées sur la race ou le sexe – dans l'emploi et la profession. L'OIT et le ministère du Travail ont examiné les conclusions et recommandations de l'étude, qui ont entraîné un certain nombre de changements dans la place du programme au sein de la structure du ministère, dans ses priorités et dans ses méthodes de travail. Depuis novembre 2003, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration, avec l'appui financier du gouvernement des Pays-Bas, met en œuvre un projet

⁷ Document GB.288/TC/4.

de coopération technique visant à aider le Secrétariat spécial chargé de la politique de promotion de l'égalité raciale, créé en mars 2003, ainsi que le ministère du Travail, à élaborer et à appliquer une politique nationale tendant à prévenir et à combattre le racisme dans le monde du travail.

Renforcer les capacités dont disposent les syndicats pour s'attaquer à la discrimination au travail

30. Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration a fourni un appui technique et financier à un certain nombre de syndicats pour améliorer leur capacité à lutter contre différentes formes de discrimination. Les activités suivantes ont été menées:

- a) Conférence de la CISL intitulée «Comment s'opposer à la discrimination sur le marché du travail en Europe du Sud-Est» (Skopje, Macédoine, 3-4 mars 2003). Cette conférence, qui était coorganisée par la CISL, ACTRAV, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration et le bureau sous-régional de Budapest, a été suivie par des dirigeants syndicaux, des permanents syndicaux et de jeunes représentants syndicaux de dix syndicats des pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro et Slovénie. La conférence a souligné les difficultés auxquelles se heurtent les syndicats pour mener des actions tournées vers l'élimination de la discrimination au travail, en raison des licenciements de masse et de l'érosion des droits et avantages sociaux, ainsi que de l'héritage du socialisme, sous lequel l'équité et la non-discrimination étaient censées soutenir les valeurs du régime. Une déclaration et un plan d'action ont été adoptés, confirmant ainsi la volonté des dirigeants syndicaux de respecter les principes et droits proclamés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi et accordant la priorité, tant pour eux-mêmes que pour leurs membres, au renforcement des capacités en vue de l'élimination de la discrimination au travail.
- b) La première conférence régionale de l'Internationale des services publics (ISP), intitulée «Le racisme est une question syndicale: Elaborer une réponse des syndicats du secteur public» (Bahia, Brésil, 8-10 octobre 2003), a rassemblé 70 délégués représentant des syndicats affiliés de l'ISP provenant de 13 pays des Amériques et de cinq pays d'Afrique. Cette conférence a adopté une déclaration et un plan d'action pour les syndicats visant à lutter contre le racisme dans la communauté, sur le lieu de travail et au sein des syndicats. Les actions suivantes ont été proposées au niveau international: mettre en place des réseaux antiracisme régionaux et internationaux de syndicats du secteur public; opter pour l'action positive dans les structures de prise de décisions; créer des programmes de formation sur l'égalité raciale pour les membres et le personnel des syndicats; nouer des alliances avec des organisations et groupes communautaires de travailleurs qui font face à des formes de discrimination multiples.
- c) Projet d'assistance technique de six mois aux secrétariats pour les femmes des trois centrales syndicales d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine visant à renforcer leur capacité à préconiser et à améliorer la participation des femmes au mouvement du travail. Cette action commune, à laquelle participent, entre autres, le bureau sous-régional pour l'Amérique centrale de San José, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration et ACTRAV, comprend une série d'activités au niveau des pays et au niveau sous-régional allant d'études fondées sur une évaluation participative relative à la structure et à l'évolution de la participation des femmes à la vie syndicale, par secteur économique et par pays, aux inégalités entre les sexes sur le marché du travail et aux principaux facteurs et

processus qui freinent la représentation des femmes dans les instances syndicales dirigeantes, leur accès aux possibilités de développer leurs compétences et leur participation aux grandes négociations, ainsi qu'à la préparation et à la validation des plans d'action nationaux par la direction nationale des syndicats.

S'attaquer aux diverses formes de discrimination

31. En avril 2004, le Programme focal pour la promotion de la Déclaration, en collaboration avec le bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale de Budapest, a lancé un projet visant à promouvoir l'élaboration d'une politique nationale de non-discrimination et d'égalité dans l'emploi et la profession en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Ex-République yougoslave de Macédoine, dans le territoire du Kosovo sous administration civile internationale provisoire, en République de Moldova, en Roumanie et en Serbie-et-Monténégro. Ce projet, financé par le gouvernement de la Belgique, fait partie d'un projet plus large qui vise à renforcer le dialogue social et le tripartisme et à développer les compétences techniques nationales en droit du travail dans les pays du sud-est de l'Europe, dans le cadre du Pacte de stabilité sociale pour l'Europe du Sud-Est.
32. A la demande du ministère du Travail du Pérou, et en coopération avec le bureau sous-régional pour les pays andins de Lima, un programme d'assistance technique a été élaboré en mai 2004, en vue d'aider le Comité interministériel sur l'égalité des chances, récemment créé, à passer en revue l'ensemble des mesures et programmes adoptés par le ministère, en vue de généraliser à l'ensemble des activités de ce ministère les questions liées à la non-discrimination et à l'égalité des chances. Ce programme d'assistance technique envisage également d'aider le ministère du Travail à élaborer sa contribution au Plan national sur l'égalité des chances entre hommes et femmes (2004-2010).

Egalité de rémunération

33. En novembre 2003, le troisième Forum de discussion sur l'égalité de rémunération, organisé conjointement par l'OIT et l'ISP, a rassemblé les fédérations syndicales mondiales et les différents départements du BIT dont les activités sont particulièrement axées sur les questions d'égalité entre les sexes et d'égalité de rémunération. Ce forum a permis d'obtenir les résultats suivants: i) échanger des informations entre l'OIT et les syndicats mondiaux au sujet des activités menées en matière d'égalité de rémunération; ii) procéder à un examen de l'élément relatif à l'égalité de rémunération du plan d'action sur l'élimination de la discrimination, approuvé par le Conseil d'administration à sa session de novembre, et faire des recommandations à ce sujet; iii) élaborer des stratégies visant à accroître la priorité dont bénéficient les questions d'égalité de rémunération dans le programme des syndicats mondiaux.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Activités de suivi menées par le Bureau au titre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail: liberté d'association et négociation collective, travail forcé ou obligatoire, discrimination.....</i>	1
A. Liberté d'association et négociation collective.....	1
B. Travail forcé ou obligatoire	2
Recherche appliquée et sa diffusion	2
Utilisation abusive des traditions culturelles.....	2
La traite et le travail forcé auquel elle donne lieu	2
Le travail en servitude	3
Servitude pour dettes et travail en servitude.....	3
Sensibilisation au travail forcé	3
Services consultatifs	4
Programmes et projets	4
Recrutement forcé, servitude pour dettes et travail en servitude.....	4
Traite interne ou internationale débouchant sur le travail forcé.....	6
C. Discrimination	6
Emploi et profession.....	6
S'attaquer à la discrimination raciale et ethnique.....	7
Renforcer les capacités dont disposent les syndicats pour s'attaquer à la discrimination au travail	8
S'attaquer aux diverses formes de discrimination	9
Égalité de rémunération.....	9